Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270315
Centre d'intérêt: 12

Québec (Province) Direction générale de l'éducation des adultes. Service de recherche et développement. Equipe Etudes et projets.

Essai sur les préoccupations de la C.E.F.A. lors des journées régionales et des audiences / en collab. de Equipe Etudes et projets, Service de recherche et développement, Direction générale de l'éducation des adultes. -- [Québec] : La Direction, 1981.
38 f. ; 28 cm.

Cote Dewey: 374.'9714/03e Cote LC: LC/5254.2/.03

Descripteur(s): *Enquête *Education permanente *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *Québec (Province) Commission d'enquête sur la formation des adultes *Commission Jean *CEFA

Identificateur(s) de sujet: *Audience publique

Analyse synthétique des audiences publiques de la Commission d'enquête sur la formation des adultes (Commission Jean) qui se sont déroulées en deux phases: 1. les journées régionales (dernier trimestre 1980); 2. les présentations de mémoires (premier trimestre 1981). En tout 6000 personnes ont participé, soit en atelier soit en assemblée générale, dont 50% étaient des usagers; 310 mémoires ont également été soumis, dont 123 ont été rapportés et résumés par les professionnels de la DGEA.

Le rapport présente: 1. les stratégies de légitimation de la Commission; 2. les principales prémisses de la CEFA, présentées de façon synthétique; 3. les comptes rendus des interventions des commissaires (préoccupations, orientations et questions) lors des présentations des mémoires.

Le document constitue une grille de lecture critique permettant de vérifier à quel degré les propositions soumises à la consultation prennent en compte l'ensemble des préoccupations manifestées par les commissaires au cours des audiences des mémoires, d'une part; par ailleurs, il permet de compléter et d'affiner les orientations de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) pour la période 1982-1985.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8270315

544

Essai sur les préoccupations de la CEFA lors des journées régionales et des audiences

En coll.
SRD
29 avril 1981 - 28 p.

E D U Q 8270315

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'éducation des adultes

ESSAI SUR LES PRÉOCCUPATIONS DE LA C.E.F.A.

LORS DES JOURNÉES RÉGIONALES ET DES AUDIENCES

En collaboration de
Equipe études et projets
Service de recherche
et développement

1981-04-29

I- PRÉSENTATION

Le SRD de la DGEA présente une analyse synthétique des audiences publiques de la C.E.F.A. qui, jusqu'à maintenant, ont été organisées en deux phases:

- les journées régionales (dernier trimestre 1980),
- et les présentations de mémoires (1er trimestre 1981).

Les journées régionales ont permis de consulter quelque 6 000 personnes, soit en atelier, soit en assemblée générale. De ce total, 50% étaient des usagers des cours et services offerts aux adultes, 35% des intervenants et 15% des gestionnaires. Ces journées régionales ont été pour la Commission un bain de foule: elle a sollicité une abondance de paroles; elle en a entendu un très grand nombre. Elle les a enregistrées, classées, comparées, elle en a tiré ses propres conclusions.

De cette première interaction de la C.E.F.A. avec le large public ont été précisées ce que nous avons appelé les "prémisses" de la C.E.F.A. Celles-ci ont été livrées explicitement par les commissaires en particulier lors de la dernière journée régionale et dans une conférence de presse de la présidente. Une description synthétique et compréhensive de ces prémisses est faite dans la deuxième partie de ce document.

La deuxième phase des audiences – les présentations de mémoires – a donné aux commissaires l'occasion d'intervenir plus activement dans le dialogue et plus précisément devant la spécificité de chacun des interlocuteurs comme de chacun des sujets

présentés. Ce sont ces interventions des commissaires, le plus souvent sous forme de questions, qui ont fait l'objet de l'observation des professionnels du SRD et qui ont été rapportées sous forme de comptes rendus. Ces comptes rendus analysés font précisément l'objet de la troisième partie.

A. SOURCES - PRÉSENTATION DE MÉMOIRES ET AUDIENCES DE LA C.E.F.A.

- 310 organismes ont soumis des mémoires à la Commission.

- Les mémoires d'organismes ou exceptionnellement d'individus qui ont fait l'objet d'audiences (présentation de mémoires et échange de questions et réponses), sont au nombre de 263 soit:

  - 182 à Montréal, les 4, 6, 11, 13, 18, 20 février 1981, les 4 et 6 mars 1981;

  - 56 à Québec (25, 26, 27 février 1981);

  - 25 à Drummondville (11 mars 1981).

Toutes les journées d'audiences ont été rapportées et résumées par des professionnels de la DGEA (10) et principalement du SRD (8). Cependant, 3 séries d'audiences se sont déroulées fréquemment en 3 salles différentes; tous les organismes n'ont pu être couverts et n'avaient pas d'ailleurs la même importance stratégique quant aux contenus intéressant la DGEA.

Quelque 123 présentations de mémoires et d'audiences ont été rapportées et résumées par les professionnels, regroupées en 15 cahiers et correspondant à 11 journées d'audiences.

Les rapports de la DGEA se répartissent ainsi:

a) présentation de mémoires et audiences à Montréal: 7 cahiers, 7 journées d'audiences, 64 audiences;

b) présentation de mémoires et audiences à Québec: 6 cahiers, 3 journées d'audiences, 40 audiences;

c) présentation de mémoires et audiences à Drummondville: 2 cahiers, 1 journée, 19 audiences.

Total: 123 présentations de mémoires et audiences.

On a sélectionné généralement, en priorité, les organismes régionaux et provinciaux (associations, syndicats, OVEP, services d'éducation des adultes, institutions et groupes d'institutions des 3 réseaux: CSR, CEGEP, universités, etc.).

B. LES STRATÉGIES DE LÉGITIMATION OU DE FAIRE VALOIR DE LA CEFA.

On ne peut comprendre tout de la "Commission Jean" à partir du seul contenu de son discours. Il est important de souligner les facteurs externes à ce contenu qui sera synthétisé dans les sections suivantes: en un mot, l'image publique qu'a conquise la Commission, image populaire qui ajoute une forte plus-value aux recommandations attendues.

Une caractéristique importante de cette "commission d'étude" est qu'elle a été beaucoup plus qu'une commission d'étude: elle aura aussi été une équipe d'animation populaire, une équipe de promotion de l'éducation des adultes, une équipe itinérante d'écoute et de recueil des doléances tous azimuts, une équipe porte-parole des oubliés et laissés pour compte (femmes et groupes populaires en particulier), une équipe forte qui s'est faite entendre à l'accasion des coupures budgétaires décrétées dans le budget Parizeau.

L'éducation des adultes, la CEFA et sa présidente (au féminin) étaient largement méconnues à la création de la CEFA. Celle-ci, par un ensemble de stratégies mobilisatrices, a largement comblé le terrain, changé (inversé) les règles du jeu et rapports de forces, provoqué une production sans précédent de paroles et d'écritures sur l'éducation des adultes, fait valoir directement et publiquement sa propre parole auprès du pouvoir politique pour protester radicalement contre les coupures budgétaires en éducation des adultes, alimenté chroniquement la presse en information. C'est dire que non seulement l'éducation des adultes a d'ores et déjà conquis un nouveau statut sur le terrain et dans le public, que la CEFA aussi a conquis une nouvelle légitimité auprès de tous les agents de l'éducation des adultes et d'éducation en

général, mais aussi qu'elle a stratégiquement préparé le terrain pour un changement important du champ et des règles du jeu actuellement en vigueur.

On s'attend à ce que ses recommandations soient non seulement étudiées, mais sérieusement et fortement considérées. Après le diagnostic général de malaise et d'insatisfaction, on s'attend à un remède efficace et draconien. La Commission Jean, pour l'éducation des adultes, semble avoir conquis dans l'image publique le prestige de la Commission Parent pour l'éducation des jeunes.

Une comparaison peut être utile pour illustrer cette interprétation du contexte des travaux de la CEFA. Une commission ministérielle fédérale sur les perspectives d'emploi, conduite par le Ministre et un député, a tenu récemment des audiences à Montréal, dans un salon de l'Hôtel Méridien. Pas de couverture dans la presse, pas d'audiences populaires, pas de rassemblements massifs: salle vide de public, réceptions orchestrées sur rendez-vous, étiquette, traduction simultanée, batterie de fonctionnaires, officialité, cérémonie formelle. Tout semblait avoir été minutieusement réglé, de la première convocation par téléphone à la sortie du salon de l'hôtel. Les audiences publiques de la Commission Jean, avec ses ateliers, ses assemblées générales de masses, sa publicité, ses couvertures de presse, sa convivialité, ses revendications parfois véhémentes, ses "bouquets" aux sandwiches ont été à l'opposé du cérémonial fédéral autoritaire, sélectif et technocratique.

Il y a là plus qu'une différence de style: les stratégies mises en oeuvre et leur succès apparentent bien plus la CEFA à des états généraux sur l'éducation des adultes qu'à une mission technocratique enrobée des saveurs blêmes du pouvoir et du savoir.

une autre illustration du succès populaire de la CEFA: les couvertures de la presse. Première offensive: la création de la CEFA. Deuxième offensive: les annonces publiques des tournées régionales et les sollicitations de mémoires. Troisième offensive: la couverture de ces journées régionales, l'image populaire de la Commission et de la présidente. En même temps, beaucoup d'informations sur des expériences locales d'éducation des adultes, des communiqués de presse d'organismes provinciaux ou locaux, des revendications de groupes minoritaires qui ont rarement la une de l'information. Quatrième offensive: la conférence de presse de M^me^ Jean, les conclusions de la première phase des travaux de la CEFA. Cinquième offensive, et non la moindre: la conjoncture des coupures budgétaires, qui a donné l'occasion à la Commission ainsi qu'à divers organismes de réitérer publiquement et de radicaliser leurs revendications. Sixième offensive: la présentation des mémoires. Ça n'est pas terminé: il y en aura d'autres à l'occasion de la publication des hypothèses de solution et des consultations subséquentes sur ces hypothèses.

A ces couvertures de presse sans précédent sur l'éducation des adultes, il faut ajouter les propres productions de la CEFA, soit à date les rapports des journées régionales qui ont été systématiquement envoyés à tous les participants. Avec les mémoires (environ 350) et les rapports à venir, la production écrite, pour consultation ou en circulation, aura été impressionnante.

Il n'est pas exagéré de dire que la CEFA a créé un mouvement social massif autour de l'éducation des adultes, comprise globalement comme un droit universel à l'éducation permanente et à la formation professionnelle, globalement aussi comme une éducation populaire qui déborde largement les limites scolaires et institutionnelles. La CEFA et sa présidente ont conquis avec

un succès souligné une large légitimité publique, un nouveau capital de représentativité et de pouvoir qui n'était pas compris dans son mandat initial. C'est pour cela qu'elle demande qu'on prenne son discours au sérieux et l'éducation des adultes au sérieux. On doit s'attendre à ce que ses recommandations soient fermes et qu'elles impliquent des changements étendus, profonds et radicaux en éducation des adultes.

II- LES PRINCIPALES PREMISSES DE LA CEFA A LA FIN DES TOURNEES REGIONALES (Décembre 1980)

La dernière journée régionale de la CEFA, tenue à Montréal ouest le 12 décembre 1980, a donné l'occasion à la présidente de la commission de faire une conférence de presse qui était aussi un bilan des tournées régionales. Cette conférence et l'assemblée générale qui la suivit ont permis à la CEFA de souligner ses principales observations, de synthétiser en tendances fortes ses grandes préoccupations, de les traduire en orientations et priorités (provisoires) d'action, d'expliciter en quelques grands axes les principes normatifs qui devraient désormais guider les prochaines étapes de la consultation.

C'est sous ces trois thèmes - grandes préoccupations, principes normatifs et orientations-priorités d'action - qu'est synthétisée ici la lecture des prémisses idéologiques et pratiques de la CEFA, prémisses qui devraient avoir déjà un rôle déterminant et pour la phase ultérieure de réception des mémoires, et pour la formulation des hypothèses de solution.

1- Les lignes fortes de préoccupation de la CEFA

- L'éducation des adultes souffre d'un statut trop fragile dans l'ensemble de l'éducation. Son symbole: 1% seulement des crédits totaux de l'éducation lui est attribué. Une nouvelle reconnaissance, un statut renforcé sont donc à conquérir: c'est un des rôles majeurs que se donne la CEFA.

- La CEFA veut être représentative de la totalité de la population adulte québécoise, elle veut être largement connue et reconnue: elle souligne le grand succès populaire de ses tournées régionales, elle insiste sur les nombres impressionnants de rencontres, de participants, de présentations de mémoires ainsi que sur la qualité, le sérieux des questions posées et discutées qui démontrent les fortes attentes de la population en éducation des adultes. L'importance attachée à sa légitimation populaire et historique démontre que la CEFA veut être plus qu'une commission d'étude de routine: elle a animé et dynamisé tous les terrains, elle a mobilisé un mouvement social en faveur d'une éducation des adultes nouvelle et universelle qui aurait statut égal avec l'éducation des jeunes. Son ambition va plus à la création qu'aux réformes.

- La CEFA fait un diagnostic global de profond malaise de l'éducation des adultes actuelle. Malaise diagnostiqué à partir des témoignages entendus (insatisfaction généralisée), mais aussi d'indices clés, conjoncturels et structurels.

  . Conjoncturel: Le climat d'incertitude, voire la "panique" provoquée par l'annonce des coupures budgétaires qui devraient affecter sérieusement l'éducation des adultes, gravement sanctionner les usagers. S'il est un secteur où il est inconcevable d'appliquer les compressions budgétaires, c'est bien celui de l'éducation des adultes, secteur sous-développé et sous-traité, en contradiction avec l'importance des besoins recensés.

. Structurel: Diagnostic général d'incohérence, d'inefficacité et d'inadaptation face au marché comme à l'époque.

- "Un mot clé: discontinuité" ("continuellement des programmes sont modifiés, des activités sont annulées, des conditions d'admissibilité sont changées, des projets d'éducation populaire se voient retirer leur financement").

- "Absence totale de liens entre la formation professionnelle et le marché du travail".

- "Structures complexes", "course aux obstacles".

- 'Manque de concertation entre les divers paliers décisionnels".

- "Les usagers éprouvent d'énormes difficultés à s'y retrouver dans la diversité des sources d'information, la multiplicité des cours donnés et l'abondance de la publicité".

- La bureaucratie ou l'autosuffisance du système: "les gestionnaires travaillent pour eux" (non pour les usagers), on cherche plus à "satisfaire les besoins des institutions" que ceux des usagers.

- L'éducation populaire, comme antithèse de l'éducation institutionnelle, comme modèle adapté, fonctionnel et efficace, souffre du manque de reconnaissance (légitimité), du manque de support provincial, régional et local et de la concurrence inégale que lui livre le réseau institutionnel.

- La formation professionnelle est radicalement inadaptée, unanimement critiquée: "les usagers ont dénoncé massivement le programme de formation de la main-d'oeuvre administré par les Centres de main-d'oeuvre du Canada et se plaignent du choix des cours, de leur orientation, de la longue attente qu'on leur impose souvent, des allocations insuffisantes, des déplacements exigés et des formations débouchant sur des culs-de-sac".

- Certaines populations n'ont pas le même droit à l'éducation. L'accès inégal à la formation se trouve reproduit par la hiérarchie Université/Collège/Commissions scolaires. Parmi les classes défavorisées, on retrouve: les femmes au foyer, les personnes âgées, les handicapés, les immigrants, les prisonniers, les analphabètes.

2- Les principes normatifs forts:

- L'accessibilité de tous à l'éducation des adultes comprise comme un droit universel.

- La démocratisation du pouvoir de décision:

  . "Libération des ressources qui appartiennent aux citoyens".

  . "Que l'école soit contrôlée par le monde".

  . "Une bonne éducation des adultes: quand les gens pourront la définir eux-mêmes".

- La déscolarisation de l'éducation des adultes, inspirée de l'éducation populaire autonome:

  . "Comprendre la vie plutôt que suivre des cours".

  . "La grande difficulté, c'est que les réponses sont faites en termes de cours".

  . "Apprendre à exercer ses droits".

  . "Répondre aux besoins réels, résoudre ses problèmes".

  . "Améliorer des conditions de vie".

  . "Participer au développement de son milieu".

  . "La vraie formation, elle n'est pas dans les institutions où les gens sont noyés".

  . "L'éducation des adultes n'est pas connectée à des niveaux comme l'école, elle doit être autre chose".

- La cohérence et la continuité, qui sont des qualités de systèmes et qui justifient le mandat de la CEFA: proposer une politique globale de l'éducation des adultes. Mais aussi, ce sont des qualités exigées par les usagers pour leurs rapports au système: dans leurs termes, cela signifie simplicité ou simplification et adaptation à leurs propres besoins, demandes et aspirations.

- La représentativité des recommandations à venir de la CEFA, parce que tous les points de vue ont été exprimés et entendus, dans toutes les régions, dans toutes les classes sociales et parmi tous les agents concernés par l'éducation des adultes. La consultation aura été universelle, un principe contenu dans celui de démocratie participative.

3- Orientations et priorités d'action

- Un statut renforcé et reconnu à l'éducation des adultes.

- Une politique globale de l'éducation des adultes à la définition de laquelle devront participer tous les agents concernés.

- Celle-ci impose un "nettoyage" des conceptions, des structures et des pratiques actuelles, une simplification pour une nouvelle cohérence et une utilité pratique de l'éducation des adultes.

- L'éducation des adultes doit s'émanciper des modèles, des pratiques et des structures scolaires. Elle aura à innover en s'inspirant des exemples de l'éducation populaire autonome.

- Pour mieux répondre aux besoins réels des usagers et pour permettre la participation des citoyens, l'éducation des adultes devra être décentralisée, régionalisée, localisée. Des stratégies d'accès, d'association, de réalisation d'initiatives locales sont à rechercher.

- L'éducation populaire autonome doit être reconnue, encouragée et mieux supportée. Elle devra avoir un accès facilité aux ressources publiques de l'éducation.

- La formation professionnelle doit s'enraciner dans la pratique et dans les milieux de travail (entreprises, quartiers), soit quitter les institutions traditionnelles d'éducation et probablement aussi la tutelle des Centres de main-d'oeuvre du Canada.

- Certaines clientèles doivent être priviligiées: les femmes, les personnes âgées, les handicapés, les immigrants, les défavorisés en général.

- Pour toutes ces réformes ou innovations, une nouvelle législation s'impose: "elle donnerait à ce dossier tout le sérieux qu'il mérite et permettrait d'accroître les sommes qui y sont versées".

III - PREOCCUPATIONS, ORIENTATIONS ET QUESTIONS DE LA CEFA: UNE CLASSIFICATION DES ELEMENTS IDENTIFIES.

Pour les fins d'une analyse menée "à la vapeur", nous avons conçu une grille de classification fondée sur un schéma classique d'analyse de systèmes (intrants/tranformations/extrants), complété par une quatrième grande catégorie couvrant l'environnement visé du système: les usagers. De plus, nous avons incorporé dans la catégorie "transformations" toutes les questions touchant la gouverne et l'administration, l'organisation, le fonctionnement interne, la coordination et la concertation, etc., du système d'éducation des adultes. Ce dernier choix méthodologique ne plaisait peut-être pas à certains puristes; tant pis pour la pureté, si cela permet de classer raisonnablement ces préoccupations manifestées directement ou implicitement par les commissaires de la CEFA lors des séances consacrées aux échanges avec les présentateurs(trices) de mémoires.

Les catégories indiquées ci-dessus ont été décomposées en sous-catégories suffisantes pour s'adapter à la diversité des éléments recueillis à partir des rapports d'observation des audiences. C'est cette série de catégories subdivisées qui servira ici de table des matières du chapitre. Dans chaque sous-catégorie, nous présenterons séparément les éléments touchant plus spécifiquement l'un ou l'autre des secteurs de formation (générale/professionnelle/socioculturelle), ou ceux touchant d'autres domaines de préoccupation ou des principes d'application plus générale. Et comme toute classification, celle-ci est boiteuse: n'insistons pas, plongeons...

3.1 Les intrants: les ressources de l'éducation des adultes.

3.1.1 Les réseaux d'organismes offrant des services éducatifs aux adultes.

3.1.1.1 Les réseaux institutionnels (publics/privés)

Il y aurait des choses à dire ici, au chapitre de la "déscolarisation" notamment: mais l'essentiel de ces éléments sera traité dans d'autres sections [1]. Nous nous contenterons ici de l'item suivant:
Risques liés à une inflation de l'orientation "scolarisante" de la formation: exploration des conditions, recherche de moyens de ramener cette tendance à un niveau plus normalement justifiable, moins arbitraire. (Cas particulier: les corporations professionnelles et les syndicats professionnels).

3.1.1.2 Associations et organismes autonomes

- Rôle des corporations professionnelles: formation ou régulation de la formation des membres ? La CEFA fera possiblement des propositions là-dessus; mais lesquelles ? Accès pour les non-membres.
- Accroître la reconnaissance théorique et pratique des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

---

1 Comme système de classification, ça commence bien...

3.1.1.3 Les entreprises (publiques/privées)

Préciser comment et en quoi la formation est un investissement pour l'entreprise ou ne l'est pas.

3.1.1.4 Les "mass médias" et l'enseignement à distance.

Voir la section 3.3.1: "L'accessibilité des services".

3.1.2 Les ressources financières

a) En formation professionnelle:

Trouver un mode de financement adéquat; interrogations sur une taxe à l'entreprise pour la constitution d'un fonds national pour la formation professionnelle.

b) En formation socioculturelle (et autres, parfois):

. Le financement public des OVEP: principes de base, modalités, contrôle.

. Comment distribuer l'enveloppe des OVEP ? Comment l'administrer ?

c) Applications plus générales:

. Priorités dans une situation de compression budgétaire: quels doivent être les secteurs protégés ? les clientèles protégées ?

. Comment résoudre la question des priorités dans un contexte de restrictions budgétaires ? La CEFA est traumatisée par cette question.

. L'argent ! - combattre les coupures - viser un pourcentage stable et suffisant dans l'assiette "éducation". Repérer les zones de "gras" à l'intérieur du MEQ, les économiques possibles, le "gras" au réseau universitaire.

Modalités pour un "fonds" de formation par contribution des employeurs. (FP)

. Quelles sont les données (statistiques fiables) sur le financement de l'éducation des adultes ? Quels sont les coûts de l'éducation des adultes ?

. Mesures de financement explorées:

- dégrèvements fiscaux divers;
- caisses de fonds à contribution collective (type REER - formation), générales ou sectorielles;
- moyens de financement donnant plus de pouvoir de choix aux adultes.

3.1.3 Les personnels des services de formation.

a) En formation professionnelle:

Formation des formateurs: recherche de formules du genre alternance travail - école, etc.

b) Applications plus générales.

. Avec la CEQ, la question des personnels a été longuement traitée par les commissaires.

- Professionnaliser la formation des formateurs d'adultes: une option qui sera sûrement soumise à un débat public.
- Réaménager les ressources humaines des institutions régulières de façon à ce qu'elles servent davantage l'éducation des adultes (notamment dans les universités).

3.1.4 Lieux, équipements et autres ressources de formation.

3.1.4.1 Des réseaux institutionnels. (cf. aussi 3.3.1: "Accessibilité").

- Démontrer les limites de l'intervention des institutions en FPA (formation professionnelle des adultes) (incompétence, théorie) et la nécessité de recourir aux entreprises.
- De l'institutionnalisation de projets originant des OVEP.

3.1.4.2 Des organismes autonomes et entreprises.

- Degré de réciprocité ? (les OVEP comme bassin de ressources et de projets);
- intégrer davantage la formation professionnelle à l'industrie, au métier ou à l'entreprise et trouver des façons de la créditer (v.g. "accréditer l'entreprise ou l'employé" ?);
- pour la formation dans l'entreprise, la CEFA est attentive aux conditions qui font qu'on opte pour les solutions internes,

externes ou mixtes. Mais il n'est pas évident que cela fera l'objet de propositions ou de recommandations (sinon de recherche...);

- exemples concrets de cas où des organismes autonomes ont fait des demandes de services à des institutions (locaux, labos) et ont essuyé des refus. (Recherche d'exemples pouvant illustrer la qualité des relations institutionnelles - organisationnelles - volontaires).

3.2 Les transformations et encadrements: gouverne, administration, fonctionnement et organisation du système des prestations de services éducatifs aux adultes.

3.2.1 Politiques, lois, "règles du jeu".

- La nécessité (ou l'opportunité) d'un cadre législatif général créant les conditions d'égalité des chances en éducation des adultes: c'est sûrement un point majeur qui sera "testé" par la consultation.

- Rapatriement du PFMC et instauration d'un PFMQ.

  La jungle administrative du PFMC-PFIMC ? Ça semblait un problème bien connu, mais peu de questions techniques sur la façon de modifier ou de rapatrier et de réorganiser les programmes PFMC-PFIMC, l'assouplissement des mécanismes avec le Fédéral... les alternatives d'un PFMQ, - les techniques de retrait ou de rapatriement ou de modifications majeures...

  Par contre, ce thème était majeur pour les organismes concernés et dans les mémoires.

.2.2 La maîtrise d'oeuvre dans la gouverne du système.

- Structures gouvernementales et institutionnelles de la création d'un organisme supraministériel.
- Dédoublements et partage des responsabilités au niveau gouvernemental.

  La maîtrise d'oeuvre à l'éducation, au MTMO, aux CFP; la responsabilité d'autres ministères, fédérations, etc.

- La question de où loger centralement les principales responsabilités en éducation des adultes; la CEFA va probablement envisager et comparer les diverses solutions possibles:
  - tout au MEQ;
  - FG et FSC → MEQ; FP → MTM/CFP;
  - organisme nouveau (supraministériel);
  - etc.

3 Coordination et concertation des partenaires et des mandats.

a) En formation générale (ou de base):

En alphabétisation: risque de conflit de juridiction CS (commissions scolaires) - organismes d'alpha populaire; la CEFA a cherché à clarifier la part revendiquée en exclusivité par les CS, probablement pour proposer des critères de partage horizontal des capacités et responsabilités.

b) En formation professionnelle:

Concertation d'associations sectorielles régionales de PME pour faire ensemble la formation que les grosses entreprises font seules.

c) En formation socioculturelle:

En formation socioculturelle: risque de conflit de juridiction entre CS et municipalités (loisirs); la CEFA proposera peut-être des critères pour clarifier le partage horizontal des responsabilités.

d) Applications plus générales:

- Comment distinguer l'éducation du loisir ?
- Relations OVEP - réseau institutionnel: financement, ressources humaines et matérielles. Insistance sur les mécanismes de collaboration: degré de formalisation souhaitée et souhaitable (ententes formelles ? agent de liaison ?).
- Comment établir des relations fonctionnelles entre institutions et OVEP ? (Denis)
- La qualité des rapports CS - "vie associative du milieu" (OVEP, etc.) fait problème (AC/SAC; tendance "intégratrice" ou "cheap labor"): la CEF va sûrement proposer des principes et "règles du jeu" qui seraient de nature à générer un plus grand respect des partenaires populaires de la part des CS. Cette préoccupation touche aussi les rapports CS (ou CEGEP) - employeurs (ou syndicats), en FP.
- Identifier les dédoublements et délimiter des champs de responsabilité.

  Ce qui relève des CS, des collèges, des universités; ce qui relève des municipalités, des OVEP, des entreprises, des syndicats...

- Comment assurer la concertation entre les intervenants publics et privés ? (CEGEP, Canadair, CEIC, MTM...).

- Rôle spécifique du secteur privé par rapport au secteur public.

- Compatibilité des découpages territoriaux de diverses associations avec les territoires régionaux de services institutionnels.

- Concertation provinciale et concertation régionale des partenaires majeurs: recherche de clarification des conditions de compatibilité des partages de rôles horizontaux et verticaux.

- Et coordination provinciale/concertation régionale.

- Concertation régionale multiniveaux: risque de conflit de présence entre CS et CEGEP pour en assumer la "maîtrise d'oeuvre". La CEFA doit proposer des mesures, formules ou "règles du jeu" pour éviter ou minimiser de tels risques de conflit de leadership interinstitutionnel en région.

- Les limites de la reconnaissance: éducation ou propagande ?

  Problème de principe de la reconnaissance (ou non) des organismes à caractère religieux ou idéologique ("groupes idéologiques à option caractérisée") aux fins de l'administration des subventions de source publique (OVEP, syndicats). En principe, toute formation n'a-t-elle pas un caractère normatif quelconque, une orientation, des options

philosophiques ou idéologiques ? La CEFA invitera peut-être la population et le Gouvernement à remettre en question ou à redébattre ouvertement les principes en cause dans les règles DGEA (Direction générale de l'éducation des adultes) actuellement en usage. (Cf. Audience du Centre de formation pastorale du diocèse de Valleyfield), afin de trouver peut-être des critères moins arbitrairement discriminants.

3.2.4 Partage des pouvoirs et responsabilités: décentralisation, rôles centraux et prise en charge régionale.

. Les problèmes de: décentralisation, régionalisation, concertation régionale, autonomie des instances.

Beaucoup d'interventions à ces sujets ! Enorme imbroglio, beaucoup d'ambiguïtés !

Les commissaires questionnaient souvent en termes de décentralisation régionale; les instances répondaient surtout en termes de décentralisation locale (souplesse, autonomie et marge de manoeuvre pour leur organisme). (Concertation: "ça marche quand il y a un objet sérieux"...).

. Structures gouvernementales et institutionnelles du partage des responsabilités entre les ministères (MEQ VS MTMO).

. Partage des responsabilités entre les partenaires majeurs (MEQ, MTM, institutions, entreprises, autres en éducation des adultes) fait l'objet de beaucoup d'interrogations. Les propositions de la

CEFA chercheront à s'appuyer sur le principe de l'intérêt ultime des usagers et des autres bénéficiaires indirects de la formation (employeurs, syndicats, autres associations ou organismes). Mais quelles seront les modalités proposées... ?

3.2.5 Organisation des modes et voies d'accès aux services. (Cf. aussi 3.3.1, etc.: "Accessibilité", etc,).

Stratégie de rejoindre les enfants à travers les parents (exemple: les clubs-sciences): intérêt suscité chez les commissaires.

3.2.6 Développement des programmes et outils de formation.

- Techniques particulières de programmation, d'évaluation, etc.
- Elargir le concept de formation professionnelle à celui de "formation professionnelle générale" qui inclurait, par exemple, une connaissance des lois du travail, des notions minimums sur l'économie du secteur en question, etc.
- Formation de base intégrée à la FP: Q. à l'UPA: questions de faisabilité; recherche d'exemples de formules concrètes éprouvées.

3.2.7 Systèmes de reconnaissance et d'accréditation.

- Techniques particulières de reconnaissance, de la reconnaissance sociale des "reconnaissances institutionnelles" pour les adultes.
- Le problème de la reconnaissance des acquis non scolaires (v.g. bénévolat, etc.); le problème de la reconnaissance de la formation hors institution.

3.2.8 Spécificité et position de l'éducation des adultes dans les structures du système régulier.

. La spécificité de l'éducation des adultes dans tous les réseaux.

Comment assurer les différences d'avec le régulier, d'avec la scolarisation traditionnelle: dans les CS, dans les CEGEP, dans les universités.

Comment réaménager et refondre les structures pour échapper aux schèmes du régulier et assurer la spécificité des adultes:

- le personnel: intégration vs spécificité;
- les conditions de conventions collectives;
- la possibilité de capitaliser sur les "mises en disponibilité".

. Formation en institution: intégration du Service d'éducation des adultes (SEA) dans la structure de l'institution; et liens avec la(les) unité(s) à mandater au MEQ pour gérer l'ensemble de la formation des adultes. Là aussi, il y a matière à recommandations par la CEFA.

. Structures gouvernementales et institutionnelles des relations du réseau de l'éducation des adultes et du réseau "régulier" au plan local (CSR, CEGEP).

. Actions auprès des "décrocheurs" du régulier: risque de conflit de juridiction; la CEFA devra proposer des critères ou principes pour clarifier le partage des responsabilités SEJ - SEA dans les commissions scolaires.

3.3 Les extrants: objectifs visés, services offerts, résultats réels.

Avant de classer les préoccupations plus particulières comprises sous ce titre, il importe de souligner l'esprit général qui se dégage nettement de beaucoup d'interventions des commissaires et qui touche la centration du système sur sa mission et sur ses destinataires et bénéficiaires plutôt que sur les intérêts (enjeux et atouts) propres des organismes fournisseurs de services éducatifs aux adultes. Cet esprit a été traduit dans les termes suivants par un des observateurs:

> Dénoncer le "fonctionnarisme" en éducation des adultes: la bureaucratie, sa lourdeur, son autoritarisme, son éloignement de la réalité.

3.3.1 L'accessibilité des services et des ressources de formation.

- Egalité des chances: permettre la poursuite d'une formation générale ou formation professionnelle d'un niveau plus avancé, après avoir atteint un certain niveau de formation professionnelle.
- L'encadrement de services communs aux usagers de tous les niveaux (aide-conseil, information, accueil/référence, etc.).
- Le congé-éducation: recherche des conditions d'acceptabilité par le patronat, des formules de financement, de faisabilité. Recherche de formules apparentées (fonds minier, caisse provinciale de stabilisation d'emploi, etc.).

- L'accessibilité des équipements collectifs et des ressources à la population adulte.
  La disponibilité des immeubles, équipements, etc. des écoles, collèges, universités, municipalités, ... entreprises pour le grand public adulte.

- La concertation apparaît également comme une exigence de l'accessibilité:
  collaboration institutions - OVEP, dans le cadre d'une plus grande accessibilité (face à l'inégalité d'accès sociale) (v.g. milieux défavorisés, femmes) et géographique (régions éloignées).

- Une série d'observations apparentées touche le télé-enseignement comme catégorie de techniques d'accroissement de l'accès aux services:
  - la nécessité de développer davantage le télé-enseignement, en particulier les cours par correspondance;
  - développement des cours par correspondance, quantativement et qualitativement;
  - accès: potentiel pour le télé-enseignement; recherche d'exemples de cibles potentielles d'intervention éducative à distance;
  - quel bilan faire de l'action des mass médias ? De son avenir ? Radio-Québec ? ROCCQ ? (organismes communautaires de communication). Equipements ? Personnels ? Budgets ? etc.;
  - l'exploitation des médias, des mass médias, du télé-enseignement, des cours par correspondance (par madame MacKenzie principalement) et le problème général de l'accessibilité et de diverses inaccessibilités.

- Préoccupation par rapport aux politiques et pratiques plus ou moins restrictives des employeurs quant aux types de formation permis ou encouragés en milieu de travail (seulement de la FP "pointue" de strict entraînement ad hoc ? ou également: FG, FP plus complète, FSC, formation syndicale, etc.): l'intention de la CEFA doit logiquement être de proposer des pratiques et politiques plus équitables et moins restrictives sur ce plan, plus ouvertes aux préférences des diverses catégories de travailleurs.

3.3.2 Qualité d'adaptation des services, du rapport pédagogique, des contenus et des outils de formation aux adultes usagers.

- En formation en institution (tous secteurs): quelles garanties, quels moyens employer pour adapter les contenus, les méthodes et les attitudes des formateurs eux-mêmes pour respecter les adultes usagers ? Probablement des propositions sur les modes de programmation sur la formation des formateurs, sur les durées de cours, etc., dans le sens d'une plus grande adaptation aux adultes.
- Démontrer que la présence des adultes propose aux institutions de nouveaux défis et renouvelle la pédagogie et les savoirs.
- Proposer des exemples de développements novateurs, d'expériences concrètes, d'opérations nouvelles.

3.3.3 La reconnaissance des acquis.

Problèmes de la reconnaissance des acquis, autodidactes, etc.

NOTE: cette question, bien que techniquement distincte en soi, a été traitée d'une façon plus significative en la situant par rapport à des contextes différents: voir les trois thèmes de la section "Autres questions", au point 3.5.

3.3.4 Education et action sociale.

Ce thème est assez particulier en ceci qu'il constitue un "accroc" à la méthode de classement analytique suivie (en gros) jusqu'ici: plusieurs dimensions sont déjà traitées ailleurs, mais ici il importe de ne pas l'éclater en divers aspects qui, non réunis, rendraient impossible d'en apercevoir la signification.

Le lien entre la formation et l'action sociale.

Il s'agit de questions comme les programmes de formation-soutien à certains mouvements; l'institutionnalisation des "services à la collectivité" dans les budgets des universités et dans la convention collective des professeurs; la formation comme moyen de développer la conscience sociale chez les femmes, etc.

Cette préoccupation est liée à celle énoncée au point 2 et en génère d'autres, comme par exemple:

- Comment assurer ces liens: par une structure administrative ? autrement ?
- Comment organiser l'octroi de subventions aux mouvements sociaux ?
- Comment aborder la question de "rendre des comptes" avec les mouvements sociaux qui reçoivent des subventions publiques ?

La question de la livraison "à domicile" (i.e. sur le terrain local) de la formation par les institutions peut entrer aussi dans ce cadre d'interrogations.

La pertinence de créditer l'éducation populaire également. Préciser en quoi les "services à la collectivité" peuvent être un apport pour une université.

Critères de "rentabilité" socio-économique ou socioculturelle de la formation: clubs-sciences qui aident des gens à s'équiper en fonction d'énergies nouvelles (moins coûteuses); la formation des patients des hôpitaux (réduction de consommation des médicaments, etc.); etc.

3.4 Les usagers et autres éléments de l'environnement pertinent du système d'éducation des adultes.

3.4.1 Description des clientèles.

Devant l'insuffisance des données descriptives générales des clientèles de l'éducation des adultes, les commissaires ont posé beaucoup de questions pour obtenir des données chiffrées ou qualitatives sur ces clientèles. En voici trois exemples:

- Combien d'adultes participent à l'éducation des adultes dans les réseaux privés ?
- Clientèles des OVEP différentes des clientèles des institutions ?
- Dans la formation en milieu de travail (entreprises publiques et privées, établissements de services publics de santé, universités, etc.), on a cherché à chiffrer les types, niveaux et

proportions d'employés formés, les types et niveaux de formation correspondants, les coûts unitaires correspondants, etc.

3.4.2 Les clientèles peu ou mal servies.

- La situation et le statut des femmes en éducation.
- Accroître les services aux femmes au foyer.
- Une préoccupation majeure: les "classes/catégories" d'employés bénéficiant d'un régime différent (et possiblement: arbitrairement inégal ou inéquitable) de formation, avec accès différent, types et niveaux de formation différents, degré inégal de contrôle sur le contenu, l'orientation et les modalités de leur formation, en particulier dans le contexte des entreprises. Les propositions de la CEFA viseront probablement à créer les conditions d'un régime d'accès à (et de contrôle sur) la formation qui soit plus équitable pour les diverses catégories ou strates d'usagers dans l'entreprise (associer le syndicat, etc).

3.4.3 Les droits des usagers face au système.

- Sur quoi asseoir le droit de l'adulte à l'éducation ? Sur quel fondement juridique ? (En général, pour une politique; et en particulier pour que les adultes puissent se défendre).
- Comment faire de la discrimination positive, mais légalement ?

- Dénonciation des injustices subies par des adultes, notamment les défavorisés.
- Egalité des chances pour les femmes, en particulier (accès général aux services; formation/promotion →postes de cadres dans les entreprises, etc.).

3.4.4 Participation et contrôle par les usagers: influencer l'orientation, l'organisation et les modes de prestation des services.

- La recherche de mécanismes permettant une participation plus réelle des usagers adultes à leur formation, aussi bien dans les institutions que dans les entreprises ou les associations.
- De la participation des citoyens au processus éducatif: élaboration de programmes, contrôle sur la qualité pédagogique, structures de participation régionales ?
- Participation des syndicats à la définition de la FP en entreprise.
- Préciser le rôle des syndicats dans la détermination et l'organisation de la formation. Par exemple, s'assurer que certaines mesures proposées ne bénéficient pas seulement aux travailleurs syndiqués mais à l'ensemble des travailleurs.
- Quel est le modèle idéal de participation des travailleurs à la formation en entreprise ? Ce modèle peut-il s'inspirer de celui des programmes de santé et sécurité du travail (SST) ?
- Les modalités de fonctionnement du groupe (d'adultes) et l'impact du groupe, dans sa demande éducative.

. L'exploration auprès du groupe d'adultes, de l'existence ou non, d'un modèle à proposer pour faciliter l'accès aux ressources exigées.

3.5 Autres questions traitées de façon plus synthétique.

De la même façon que le point 3.3.4, certaines questions ne pouvaient être classées de manière analytique stricte, car leurs divers aspects auraient été éclatés ici et là en autant de catégories et sous-catégories distinctes: l'aspect financement, l'aspect concertation, l'aspect reconnaissance ou accréditation, etc. Nous avons jugé préférable de respecter leur unité propre et de les présenter de manière distincte.

Le premier thème synthétique est celui du rôle de l'Etat en éducation des adultes; le second touche au thème assez général de la "déscolarisation" du système, et porte sur la question de la formation hors institution.

3.5.1 Le rôle de l'Etat.

De quelle façon l'Etat peut-il se mêler de la formation des adultes, étant donné l'activité déployée par les groupes, les syndicats, les associations et les entreprises ?

- Coordonner les efforts et les ressources;
- sanctionner ?
- contingenter ?
- établir des modes de concertation des partenaires sociaux;
- assurer des liens formation/débouchés (pour les jeunes, les femmes, les autres);

- trouver des modes (conditions et limites) de coordination des responsabilités selon les paliers (central, régional, local);
- trouver des modes de coordination entre les niveaux de formation (par exemple, entre les CS et les universités pour la formation des maîtres);
- garantir la reconnaissance, par les institutions de formation, de l'expérience acquise par les adultes.

3.5.2 <u>L'importance et la nécesssité d'accentuer et de reconnaître davantage la formation hors institution.</u>
Ce qui a comme corollaires:

- La recherche d'une façon d'accroître les liens formels et équitables entre les institutions scolaires et les diverses associations regroupant des adultes, aussi bien pour la détermination des besoins de formation que pour la réalisation de celle-ci, qu'il s'agisse d'associations qui font déjà de la formation ou d'associations qui n'en font pas;
- la recherche de nouveaux modes de collaboration entre les industries ou les métiers et les institutions scolaires;
- une préoccupation d'assurer le suivi et l'évaluation de la formation donnée par les associations (professionnelles et autres);
- une préoccupation d'assurer la mise en commun des ressources techniques déjà expérimentées et des approches ou mesures fructueuses développées par les divers groupes ou associations;

- une préoccupation de préciser jusqu'où peut aller l'aide des institutions scolaires aux autodidactes.

4. Conclusion

Quel usage peut-on faire de ce document, terminé au moment même où nous recevions le document de consultation de la CEFA ? Essentiellement, une chose: nous donner une grille de lecture critique pour vérifier à quel degré les propositions soumises à la consultation prennent en compte l'ensemble des préoccupations manifestées par les commissaires au cours des audiences des mémoires, d'une part; et à faire cette lecture dans la perspective de compléter et d'affiner les orientations de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) pour la période 1982-1985.